



Règlement d'ordre intérieur

Du Fenil de marquis

Petit récapitulatif essentiel pour un séjour 100% plaisir.

A lire attentivement + A signer + A renvoyer

Il est interdit de fumer dans le bâtiment.

Les règles de base

Respectez la maison de vacances **comme si c'était votre propre habitation**.

Tenez compte des **consignes et remarques** transmises par le propriétaire ou le gérant concernant l'utilisation de l'équipement, du mobilier...

Respectez les règles de **savoir-vivre avec le voisinage**.

Suivez les **règlements communaux**, notamment en termes de gestion des déchets, de couvre-feux...

Exemple :

Triez vos déchets. Sortez, le cas échéant, les poubelles sur le bord de la voirie le jour de ramassage.

Evitez de faire du bruit à l'extérieur de manière intempestive.

L'état des lieux : au départ et à l'arrivée

Réalisez **l'état des lieux**, et le **relevé de compteurs** le cas échéant, avec le propriétaire à l'arrivée dans votre maison de vacances et aussi à la sortie.

Vous êtes responsable

Vous êtes **responsable des comportements** de tous vos hôtes ? Sensibilisez-les au respect de la maison de vacances et des consignes de sécurité.

En cas de dégâts causés par vous ou par un de vos hôtes, vous êtes **civilement responsable**.

La remise en état sera à vos frais.

Pour des raisons de **sécurité incendie**, le nombre de vacanciers ne peut en aucun cas dépasser la **capacité maximale de l'hébergement**. En cas de non-respect, le propriétaire peut également **mettre un terme à votre séjour** sans préavis ni remboursement.

En cas d'accident ou de souci

Contactez le plus rapidement possible le propriétaire pour établir le constat ou définir ensemble les démarches à entreprendre.

La responsabilité du propriétaire ne pourra être engagée en cas d'utilisation non-conforme de la maison de vacances ou de l'équipement qui est mis à disposition.

La sécurité des enfants

Vos enfants ne connaissent pas cette nouvelle maison ni ses dangers potentiels.

Une bonne pratique est de **faire le tour avec eux en rappelant les règles de base** :

- Ne pas courir dans les escaliers,
- Ne pas jouer avec les portes,
- Surtout, ne pas sortir du jardin même pour récupérer un ballon sur la rue
- ...

Ne laissez à aucun moment vos enfants sans surveillance.

La literie

Si le linge de lit n'est demandé en location, vous êtes tenu d'utiliser vos propres draps, taies, housses...

Pour des raisons d'**hygiène évidente, il est interdit de dormir dans les lits de votre maison de vacances sans les avoir protégés.**

Dans le cas contraire, le nettoyage voire le remplacement de la literie vous sera facturé.

Economisez l'énergie

Soyez proactif dans l'utilisation du chauffage.

Utilisez le thermostat pour **réguler la température.**

Evitez d'ouvrir les fenêtres quand le chauffage fonctionne.

Eteignez l'éclairage en quittant une pièce.

Veillez à réguler votre consommation d'eau.

... bref tous ces **petits gestes du quotidien** que vous connaissez et qui restent **d'application aussi en vacances.**

Animaux

Les animaux sont interdits.

Voitures, tentes, mobil-home...

Ne garez votre voiture qu'aux endroits prévus à cet effet.

Vous ne pouvez installer de tente, mobil-home, caravane... ou toute autre forme de logement temporaire sur la propriété de la maison de vacances.

Lors du départ

Vous êtes tenu de restituer le logement dans un **parfait état d'ordre et de propreté**.

Même si vous avez fait appel au service de nettoyage, n'oubliez pas de :

- Rendre le bien balayé
- Nettoyer et ranger la vaisselle,
- Nettoyer les appareils électroménagers (y inclus le barbecue),
- Remettre les meubles ayant été déplacés à l'emplacement qui était le leur à votre arrivée,
- Laisser les toilettes dans un état propre
- Trier les déchets et les mettre à l'endroit indiqué
- Défaire les lits et plier les draps.

Si le propriétaire doit engager des frais supplémentaires pour remettre la maison en état, ceux-ci vous seront facturés ou déduits de la caution.

Heures de départ et d'arrivée :

Sauf mention contraire sur vos documents de séjour, les heures d'arrivée et de départ sont les suivantes :

WE : arrivée le vendredi entre **16h** et **18h** ; départ le dimanche avant **20h**

Long WE : arrivée le vendredi entre **16h** et **18h** ; départ le lundi avant **10h**

Mi-semaine : arrivée le lundi entre **16h** et **18h** ; départ le vendredi avant **10h**

Semaine et 2-semaines : arrivée le vendredi entre **16h** et **18h** ; départ le vendredi avant **10h**

Merci de respecter les consignes.

Signature du locataire



Le fenil de marquis